



Cet amendement 001 à la demande de propositions (DP) est émise pour répondre aux questions de l'industrie :

Question 1 :

Partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires, section 2.2.1 Accord de confidentialité
- La page 3 indique : « Les soumissionnaires doivent soumettre et signer l'Accord de confidentialité à l'autorité contractante indiquée dans la pièce-jointe 1 de la partie 2. »

- Y a-t-il des "informations confidentielles" que vous fournirez pour cette DP ?
- Quand vais-je le recevoir ?

Réponse 1 :

L'accord de confidentialité a été fourni dans la demande de propositions dans le cas où des informations confidentielles ou exclusives devaient être divulguées aux soumissionnaires.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune information confidentielle ou exclusive à fournir aux soumissionnaires.

Question 2 :

Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, section 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- La page 8 indique : « Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit : section 1 : soumission technique, section 2 : soumission financière et section 3 : attestations.

- Doit-on soumettre 3 fichiers PDF distincts, un pour chacune de ces 3 sections ?

Réponse 2 :

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs soumissions en 3 sections distinctes :

1. Offre technique ;
2. Offre financière ; et
3. Attestations

Les soumissionnaires peuvent fournir ces sections dans trois (3) fichiers PDF distincts ou soumettre un (1) fichier PDF qui a été divisé en trois (3) sections.

Question 3 :

Barèmes de prix

Il existe 2 formulaires pour le barème de prix différents dans la sollicitation anglaise, et la 7e colonne de ces 2 formulaires de tarification a un élément de coût différent :

- Page 23 (pièce jointe 2 de la partie 4 Barèmes de prix), la 7ème colonne est « Gestion de projet ».
- Page 37 (Annexe B - Base de paiement), la 7e colonne est "Frais de téléchargement des données historiques".
- Les frais de gestion de projet et de téléchargement des données historiques doivent être inclus.

- Pouvez-vous fournir un barème de prix mis à jour qui inclut à la fois les frais de gestion de projet et de téléchargement des données historique?

**Réponse 3 :**

Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.1.3 Évaluation financière est modifié comme suit :

Supprimer :

- c. Le soumissionnaire doit remplir le tableau à la **Pièce-jointe 2 de la partie 4- Barèmes de prix** et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce Barème de prix en insérant dans sa soumission financière, pour chacun des périodes de contrat précisées ci-dessous, son taux ferme tout compris proposé (en \$ CAD) pour chacune des colonnes suivantes : C, D, E, F et G.

	A	B	C	D	E	F	G	H
	Périodes de contrat	Durée	Frais d'abonnement annuel	Maintenance des données historiques	Services d'installation et de formation*	Services de contrôle de la qualité**	Gestion de projet	Prix total évalué
1.	Durée initiale du contrat	12 mois	20 000,00\$	1 000,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	500,00\$***	25 000,00\$ (1.C+1.D+1.E+1.F+1.G)
2.	Option de prolongation no. 1	12 mois	21 000,00\$	1 100,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	25 600,00\$ (2.C+2.D+2.E+2.F+2.G)
3.	Option de prolongation no. 2	12 mois	22 000,00\$	1 200,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	26 700,00\$ (3.C+3.D+3.E+3.F+3.G)
4.	Option de prolongation no. 3	12 mois	23 000,00\$	1 300,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	27 800,00\$ (4.C+4.D+4.E+4.F+4.G)
5.	Option de prolongation no. 4	12 mois	24 000,00\$	1 400,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	28 900,00\$ (5.C+5.D+.E+5.F+5.G)
Total= Colonne H (1. + 2. + 3. + 4. + 5.)								134 000,00\$

Insérer :

- c. Le soumissionnaire doit remplir le tableau à la **Pièce-jointe 2 de la partie 4- Barèmes de prix** et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce Barème de prix en insérant dans sa soumission financière, pour chacun des périodes de contrat précisées ci-dessous, son taux ferme tout compris proposé (en \$ CAD) pour chacune des colonnes suivantes : C, D, E, F, G, et H.



	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Périodes de contrat	Durée	Frais d'abonnement annuel	Maintenance des données historiques	Services d'installation et de formation*	Services de contrôle de la qualité**	Gestion de projet	Téléchargement des données historiques	Prix total évalué
1.	Durée initiale du contrat	12 mois	20 000,00\$	1 000,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	500,00\$***	500,00\$	25 500,00\$ (1.C+1.D+1.E+1.F+1.G+1.H)
2.	Option de prolongation no. 1	12 mois	21 000,00\$	1 100,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	500,00\$	26 100,00\$ (2.C+2.D+2.E+2.F+2.G+2.H)
3.	Option de prolongation no. 2	12 mois	22 000,00\$	1 200,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	500,00\$	27 200,00\$ (3.C+3.D+3.E+3.F+3.G+3.H)
4.	Option de prolongation no. 3	12 mois	23 000,00\$	1 300,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	500,00\$	28 000,00\$ (4.C+4.D+4.E+4.F+4.G+4.H)
5.	Option de prolongation no. 4	12 mois	24 000,00\$	1 400,00\$	2 000,00\$*	1 500,00\$**	N/A	500,00\$	29 400,00\$ (5.C+5.D+.E+5.F+5.G+5.H)
Total= Colonne I (1. + 2. + 3. + 4. + 5.)									136 200,00\$

Pièce-jointe 2 de la partie 4- Barèmes de prix est par la présente supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit :

Insérer :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Périodes de contrat	Durée	Frais d'abonnement annuel	Maintenance des données historiques	Services d'installation et de formation*	Services de contrôle de la qualité**	Gestion de projet	Téléchargement des données historiques	Prix total évalué
1.	Durée initiale du contrat	Attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024.	\$	\$	\$	\$	\$***	\$	\$



2.	Option de prolongation no. 1		\$	\$	\$	\$	N/A	\$	\$
3.	Option de prolongation no. 2		\$	\$	\$	\$	N/A	\$	\$
4.	Option de prolongation no. 3		\$	\$	\$	\$	N/A	\$	\$
5.	Option de prolongation no. 4		\$	\$	\$	\$	N/A	\$	\$
Total= Colonne I (1. + 2. + 3. + 4. + 5.)									\$
Taxes applicables (ne seront pas incluses dans l'évaluation financière)									

* Atelier en ligne

** Quatorze heures de formation en ligne

*** Douze heures par an (une heure par mois)

L'Annexe B- Base de paiement est par la présente supprimé entièrement et remplacé par ce qui suit :

Insérer :

L'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement suivante pour les travaux exécutés dans le cadre du présent contrat.

Pour la prestation des services décrits à l'annexe A - Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera payé le prix ferme ci-dessous dans l'exécution de ce contrat. Les taxes applicables sont en sus.



Périodes de contrat	Durée	Frais d'abonnement annuel	Maintenance des données historiques	Services d'installation et de formation*	Services de contrôle de la qualité**	Gestion de projet	Téléchargement des données historiques	Prix total évalué
Durée initiale du contrat	Attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024.	\$	\$	*\$	\$	\$		\$
Option de prolongation no. 1		\$	\$	**\$	\$	\$		\$
Option de prolongation no. 2		\$	\$	**\$	\$	\$		\$
Option de prolongation no. 3		\$	\$	**\$	\$	\$		\$
Option de prolongation no. 4		\$	\$	**\$	\$	\$		\$
Total		\$	\$	\$	\$	\$		\$

* Atelier en ligne

** Quatorze heures de formation en ligne

*** Douze heures par an (une heure par mois)



Question 4 :

Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, section 3.3 Soumission financière, point b
- La page 11 indique : "Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément".

- Le formulaire de barème de prix n'a pas de place pour entrer la taxe, veuillez expliquer comment vous voulez que nous saisissons la valeur de la taxe.
- Si notre entreprise est constituée en société en Ontario, devrions-nous inclure la TVH de 13 % comme taxe sur le barème de prix ?

Réponse 4 :

Une ligne supplémentaire a été ajoutée au tableau dans la pièce-jointe 2 de la partie 4- Barème de prix où les soumissionnaires peuvent insérer leur pourcentage de taxes applicables.

Si votre entreprise est en Ontario, le taux de TVH de 13 % devrait être appliqué, le cas échéant.

Question 5 :

Pièce jointe 1 à la partie 3 - Formulaire de soumission de soumission, page 12

- Le numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) du soumissionnaire est-il obligatoire? Pouvons-nous soumettre le NEA lors de l'attribution du contrat?
- La cote de sécurité est-elle obligatoire? Pouvons-nous obtenir une autorisation lors de l'attribution du contrat ?

Réponse 5 :

Les soumissionnaires peuvent soumettre leur NEA avant l'attribution du contrat. L'information n'est pas obligatoire pour l'évaluation de la soumission.

Il n'y a pas d'exigences de sécurité pour cette demande. Les soumissionnaires peuvent laisser cette section vide.

Question 6 :

Évaluation des soumissions

3.2 section II : Soumission financière, page 11, point c stipule : « Le Canada a le droit de rejeter une soumission si le prix de tout bien livrable ne reflète pas un prix du marché juste et réel ».

4.1.2 Évaluation technique, page 18 stipule : « L'évaluation de la Pièce jointe 1 de la partie 4 comprendra des critères techniques obligatoires, qui sont évalués sur une simple base réussite/échec. »

- Les propositions qui satisfont aux critères techniques obligatoires passeront à l'évaluation financière. Sur la base des méthodes d'évaluation ci-dessus, cela signifie-t-il que pour les soumissions qui atteignent la phase d'évaluation financière, la soumission la moins dispendieuse sera sélectionnée tant qu'elle reflète un prix de marché juste et réel ?
- L'évaluation financière a-t-elle un poids de 100 %? Si ce n'est pas le cas, quelle est le poids de la soumissions technique et de la soumissions financière ?
- Si mon interprétation est erronée, j'apprécierais que vous clarifiez davantage l'évaluation de la soumissions technique et financière et la structure des poids.

Réponse 6 :

- Oui, c'est correct. Les soumissionnaires doivent passer tous les critères techniques obligatoires avant l'évaluation de la soumission financière. La soumission financière avec le coût global le plus



bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat tant qu'elle reflète un prix du marché juste et réel.

- b. L'évaluation financière a un poids de 100% dans la détermination finale du soumissionnaire retenu.
- c. L'évaluation de la soumission est divisée en deux (2) parties. La première partie consiste de critères techniques obligatoires qui sont évalués sur une simple base réussite/échec. Si le soumissionnaire satisfait à tous les critères techniques obligatoires, sa soumission financière sera alors évaluée. Le soumissionnaire qui a passé tous les critères techniques obligatoires et qui a le coût global le plus bas sera recommandé pour l'attribution d'un contrat.

Question 7 :

Annexe A - Énoncé des travaux (pages 31 à 36)

La soumission technique ne fait référence qu'aux critères techniques obligatoires et ne fait pas référence à l'énoncé des travaux.

Y a-t-il quelque chose dans l'énoncé des travaux qui oblige le soumissionnaire à répondre dans la section de l'offre technique, de l'offre financière ou des attestations de la proposition ?

Réponse 7 :

L'annexe A - Énoncé des travaux définit les exigences opérationnelles.

Les soumissionnaires doivent soumettre les informations demandées dans la partie 4, article 4.1.2 et article 4.1.3 de la demande de propositions dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires doivent également soumettre les attestations demandées mentionnées dans la partie 5 de la demande de propositions.

*****Tous les autres termes et conditions de l'accord demeurent les mêmes.*****